

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021

Sont présents : C. LATOUILLE, F. ARNAUD, D. BATAILLER, J.M. BRUN, J. CLOT, M. DEMAR-LAGE, B. DESBORDES, P. DUPUY, M.C. LECOMTE, M.J. LEJEUNE, C. MARBOUTY, A. MARTHON, S. TIGOULET, P. VEYRIRAS

Pouvoir de vote : De BAUDRY Nelly à CLOT Jacqueline

Secrétaire de séance : MARTHON Alain

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

I. Délégation prise par le Maire dans le cadre de l'article du 4^{ème} alinéa de l'article L2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire a signé 3 avenants concernant la réalisation de la maison communale :

- I. Avenant pour la maîtrise d'œuvre (MO)** à la suite de l'augmentation des travaux
190 000 € HT ⇒ 220 000 € HT

Coût MO : 22 610 € HT → 25 740 € HT
Différence de 3 130 € HT

II. Avenant pour le lot n°1 : gros œuvre

En plus-value :

- Modification d'ouverture dans maçonnerie existante
- Création d'un parking avec place handicapée et cheminement

En moins-value :

- Moins de tranchées et de réseaux d'eau
- Suppression de la pompe de relevage
- Suppression du cheminement PMR

Montant de l'avenant : + 6 183,73 € HT

↪ Le nouveau montant est de 76 374 ,27 € HT au lieu de 70 190,55 € HT

III. Avenant pour le lot n°5 : menuiseries intérieures

A la suite de la modification de l'escalier remplacé par une échelle d'accès et différents aménagements, il y a une moins-value de 956 € HT

↪ Le nouveau montant est de 11 758 € HT au lieu de 12 714 € HT

IV. Avenant pour le lot n°8 : plomberie - sanitaires

Ajout d'un broyeur pour relever les eaux usées des toilettes et du lave-mains du sous-sol.

Montant de l'avenant : 776,60 € HT

↪ Le nouveau montant est de 12 284,11 € HT € au lieu de 11 507,51 € HT

V. Avenant pour le lot n°9 : sols souples

Mise en place de sols souples dans les sanitaires du RDC à la place du carrelage

Montant de l'avenant : 137,76 € HT

↳ Le nouveau montant est de 2 000,81 € HT € au lieu de 1 863,05 € HT

VI. Avenant pour le lot n°10 : carrelages - faïences

Suppression du carrelage dans les sanitaires en RDC

Montant de l'avenant : - 244,71 € HT

↳ Le nouveau montant est de 7 866,42 € HT € au lieu de 8 111,33 € HT

VII. Avenant pour le lot n°7 : électricité - luminaires

- Moins-values sur l'éclairage extérieur pour un montant de -1 581,70 € HT

- Plus-values sur le nouvel éclairage extérieur suite au changement de l'accès PMR et création d'une bouche de ventilation supplémentaire pour un montant de 1 581,70 € HT

↳ Le montant total reste identique à 26 900,40 € HT

VIII. Avenant pour le lot n°4 : menuiseries extérieures

Modification de la fenêtre des sanitaires en RDC et pose d'un store intérieur

Montant de l'avenant : 518 € HT

↳ Le nouveau montant est de 20 830 € HT € au lieu de 20 312 € HT

II. Délibération pour vote des différents comptes administratifs

Remise aux membres du conseil municipal les documents concernant les comptes administratifs 2020.

1. Budget principal (en euros)

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat antérieur	Résultat Cumulé
Fonctionnement 2020	510 290,80	727 223,52	216 932,72	559 826,90	776 759,62
Investissement 2020	525 156,83	537 458,86	12 302,03	206 083,58 + 69 450,44	287 836,05

**Les restes à réaliser en dépenses sont de 373 515,40 € et 72 715,17 € en recettes.
Le besoin de financement total est de 373 515,40 - (287 836,05 € + 72 715,17 €) = 12 964,18 €.**

2. Budget assainissement (*en euros*)

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat antérieur	Cumulé
Fonctionnement 2020	17 038,78	19 613,08	2 574,30	5 066,78	7 641,08
Investissement 2020	98 784,16 <i>(avec amortissements)</i>	75 687,09	- 23 097,07	56 387,65	33 290,58

Les restes à réaliser en dépenses sont de 244 646 € et 110 000 € en recettes.

3. Budget panneaux photovoltaïques (*en euros*)

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat antérieur	Cumulé
Fonctionnement 2020	6 775,70	10 010,38	3 234,68	25 171,64	28 406,32
Investissement 2020	5 383,82	5 501,00	117,18	4 222,87	4 340,05

La doyenne de l'assemblée demande ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les différents comptes administratifs.

III. Délibération : vote des comptes de gestion

- Budget principal
- Budget assainissement
- Budget panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire présente les différents comptes de gestion du budget principal, de l'assainissement et des panneaux photovoltaïques.

Ces derniers ont été visés et certifiés conformes par Monsieur Philippe BOURGEOIS, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, et ils n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni réserve de sa part.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les différents comptes de gestion de l'année 2020.

IV. Délibération pour les demandes de subventions CTD, DETR, DSIL, Région, SEHV pour les différentes opérations d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs opérations sont éligibles à des subventions du Département, de la Région et de l'Etat et propose d'inscrire deux dossiers :

- ✓ La réalisation du parking pour les locaux commerciaux, le commerce alimentaire et le cimetière

↳ montant de **100 000 € HT**

- ✓ La réalisation d'un aménagement d'un espace ludique et sportif

↳ montant de **73 000 € HT**

Il propose également de demander une subvention au SEHV et à la Région pour l'éclairage du parking suite à l'aménagement du bourg

↳ montant de **21 940 € HT**

Il rappelle qu'une troisième tranche concernant l'assainissement vu l'augmentation du montant des travaux a été demandée au CTD et à l'agence de l'eau mais qu'à ce jour nous n'avons pas de réponse.

↳ Nouveau montant des travaux 253 915,48 € HT au lieu de 224 000 € HT initialement prévu

Il rappelle également qu'une subvention a été demandée pour le réseau d'eau pluviale via la DSIL et que normalement le projet serait éligible à hauteur de 30 % ce qui ferait le réseau d'eau pluviale subventionné à 80 %.

V. Délibération pour le projet de construction d'une caserne de Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de septembre 2019, Madame la Commandante de Gendarmerie de la Haute-Vienne lui avait fait part de son souhait de construire une nouvelle gendarmerie sur Saint Hilaire Bonneval.

Après plusieurs rencontres avec les différents gradés et le service immobilier de la Gendarmerie, il est possible de réaliser cette construction de caserne avec 6 logements pour accueillir les gendarmes sur 3 parcelles du lotissement PASQUIER.

Dans un premier temps, il a été fait une pré-réservation des 3 lots dans le lotissement le long de la départementale en accord avec la Gendarmerie.

Il est important de noter qu'aucune contractualisation n'existe entre la Gendarmerie et la commune de Saint Hilaire Bonneval et qu'aucune obligation notamment financière n'engage les partenaires de ce projet.

Nous devons malgré tout donner notre approbation ou pas au projet par une délibération pour l'initialiser.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette délibération.

VI. Délibération instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au 1^{er} avril 2021.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel et il est composé de deux parties.

- L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) visant à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale. Cette indemnité repose d'une

part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle

- Le complément indemnitaire (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adopte, à l'unanimité cette délibération.

VII. Préparation du budget 2021

Monsieur le Maire remet à chacun un document pour la préparation du budget 2021

Globalement en fonctionnement, les dépenses seront quasi équivalentes aux dépenses 2020 même si certaines lignes augmentent comme les coûts d'assurance ainsi que la redevance OM (Ordure Ménagères) et les fournitures d'entretien en lien avec la COVID 19. Concernant les recettes, la DGF devrait être identique à 2020 mais nous ne savons pas encore si la DSR cible sera maintenue cette année.

Pour les investissements, l'aménagement du centre bourg, les EP (Eaux Pluviales), le parcours de santé, le parking pour les commerces sont inscrits ainsi que le reste à réaliser pour la maison communale.

Une somme est également inscrite pour l'achat de matériel informatique pour l'école ainsi qu'une somme de 15 000 € pour l'achat de matériel et de 30 000 € pour divers travaux.

VIII. Questions diverses

1 – Le Plan Climat Air Energie Territorial : PCAET. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont regardé les documents qu'ils avaient reçus par mail. Ils doivent choisir parmi toutes les propositions de lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences, 3 actions qui sont à leurs yeux prioritaires, les inscrire sur le document joint et les transmettre à la communauté de communes.

2 – Monsieur le Maire indique ensuite qu'un jeune habitant de la commune souhaite que le tiers lieu, qui doit être prévu sur la commune de St Genest sur Roselle, soit plutôt installé dans la maison communale. Après discussion, le conseil municipal donne un avis défavorable.

2 – Monsieur le Maire poursuit avec l'ODHAC qui demande à la commune de se prononcer sur l'implantation de bureaux, le maintien des volets en bois ou d'autres souhaits dans l'ancienne maison VALERY. A la suite de ces propositions, l'ODHAC établira un projet pour le réaménagement de ce bâtiment.

3 – Il ajoute qu'une vaccination anti-covid-19 débutera à Pierre Buffière le 12 mars pour les personnes volontaires de plus de 75 ans qui doivent se faire inscrire à la mairie.

4 – Il précise ensuite que Jean-Pierre FAUGEROUX part à la retraite à compter du 1^{er} avril et qu'à cette occasion, la commune lui offrira un cadeau. Il ajoute qu'une collecte sera également organisée.

5 – Monsieur le Maire demande que pour l'année prochaine, la commission Communication se réunisse pour relire le bulletin municipal suite à des erreurs relevées dans celui de cette année.

6 – Bertrand DESBORDES demande s’il n’y a pas quelque chose à faire contre les dépôts d’ordures autour des éco-points. Fabrice ARNAUD répond qu’une caméra avait été installée mais que son fonctionnement n’est pas optimal et que le nécessaire va être fait. Monsieur le Maire ajoute qu’il a reçu un courrier d’un habitant de la commune qui souhaite nettoyer les chemins de randonnée et mettre en place une journée de ramassage des déchets le long des routes. Il précise que si des personnes sont intéressées, elles peuvent le contacter.

7 – Dominique BATAILLER montre ensuite les cartes postales anciennes de la commune qu’il a fait agrandir et encadrer. Elles seront installées sous la halle et devant la mairie. Sera également affiché l’article sur la halle publié dans le bulletin municipal.

8 - Philippe VEYRIRAS précise que la deuxième orthophoniste qui avait prévu de s’installer ne donne pas suite. Il ajoute la bonne avancée des travaux de la maison communale.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.